

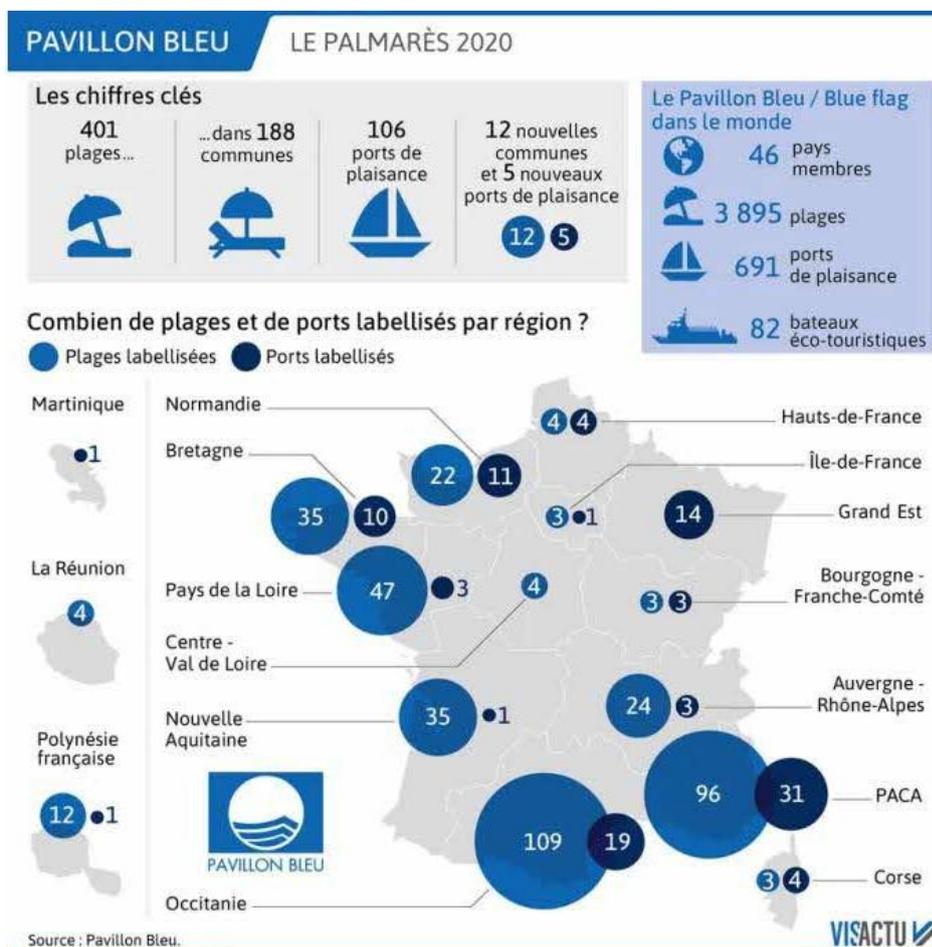
Pavillon bleu 2020 en France

Publié le 9 juin 2020 par Morgan Boëdec / MCM Presse pour **Localtis** dans Environnement

Décerné ce 9 juin à 401 plages dans 188 communes ainsi qu'à 106 ports de plaisance, le palmarès Pavillon bleu tombe à pic pour attirer et rassurer les estivaliers qui seront nombreux à passer leurs vacances dans l'Hexagone.

Pour sa 35^e année et sans cérémonie d'annonce du palmarès du fait de la crise sanitaire, plus de cinq cents sites ont reçu ce 9 juin le label Pavillon bleu. Pour rappel, celui-ci vise à récompenser les collectivités et les ports dont l'activité touristique respecte l'environnement. "La barre des quatre cents plages réparties sur 188 communes a été dépassée, nous faisons donc mieux que l'an dernier", se targue l'association Teragir qui le coordonne et le remet aux communes et sites volontaires. Autre fierté de l'association, le niveau de renouvellement : plus de 95% des communes et ports de plaisance labellisés l'an passé l'arborent à nouveau cette année. Le drapeau flottera également sur douze nouvelles communes dont Aignan (dans le Gers, pour une base de loisirs), Gouville-sur-Mer (Manche) ou encore Évian-les-Bains (Haute-Savoie, plage du centre nautique). Cinq nouveaux ports de plaisance, dont deux sont situés en Corse (Bonifacio Marina et Ajaccio Tino Rossi) et l'un à Rouen (Seine-Maritime), sont aussi récompensés pour la première fois.

Pour aller plus loin [Pavillon bleu, le site](#)



Pavillon bleu 2019 : 502 sites labellisés en France

Publié le 22 mai 2019 par Anne Lenormand / **Localtis** dans Environnement Tourisme, culture, loisirs, France

395 plages dans 188 communes et 107 ports de plaisance se sont vu décerner le label Pavillon bleu lors de la cérémonie d'annonce du palmarès 2019 qui s'est tenue ce 22 mai à Plouhinec (Morbihan).

Cinq cent deux sites ont reçu le label Pavillon bleu lors de la cérémonie d'annonce du palmarès 2019 organisée ce 22 mai à Plouhinec (Morbihan). Parmi eux, 395 plages réparties sur 188 communes, et 107 ports de plaisance. Au niveau international, la France occupe le troisième rang des pays arborant le plus grand nombre de Pavillon bleu derrière l'Espagne (672 sites) et la Grèce (534 sites). Le label vise à récompenser les collectivités et les ports dont l'activité touristique respecte l'environnement. Les types de critères pris en compte sont l'éducation à l'environnement, la gestion de l'eau, celle des déchets et l'environnement général. Certains constituent des critères impératifs, autrement dit le minimum exigé pour obtenir le label (incitation des touristes à utiliser des modes de locomotion doux, tri sélectif d'au moins trois matériaux sur la plage ou dans un rayon de 100 m, eau de baignade de qualité excellente, selon le classement ARS, à partir des analyses des quatre dernières années, accessibilité de la plage aux personnes à mobilité réduite, lutte contre la camping-caravaning sauvage, plan local ou régional en cas de pollution accidentelle...). Les organisateurs examinent aussi des "critères guides" pouvant devenir à terme impératifs comme les économies d'énergie et l'utilisation des énergies renouvelables, l'existence de déchetteries ou la limitation des fuites d'eau.



Teragir

13 nouvelles communes au palmarès

Cette année, 13 nouvelles communes et 8 nouveaux ports de plaisance dans neuf régions ont fait leur entrée au palmarès. En Auvergne-Rhône-Alpes figurent notamment deux nouvelles communes sur le lac Léman, en Haute-Savoie, Publier et Saint Gingolph, ainsi que Champagnac le Vieux (Haute-Loire). En Bretagne, Plouha est la seule commune des Côtes d'Armor labellisée. En Normandie, où 55% des sites labellisés se situent dans la Manche, une nouvelle commune de ce département, Donville les Bains, a été labellisée. En Nouvelle-Aquitaine, qui compte plus de sites labellisés à l'intérieur des terres que sur le littoral, la commune de Lougratte (Lot-et-Garonne) fait son apparition au palmarès. Les Pays de la Loire se distinguent avec cinq nouveaux lauréats labellisés pour la première fois : Port la Baule-Le Pouliguen, La Baule-Escoublac, Plessé et Pornichet, en Loire-Atlantique, et le port de plaisance de l'île d'Yeu (Vendée). L'Occitanie, qui compte trois nouveaux Pavillon bleu – port de Carcassonne (Aude), Castéra-Verduzan (Gers) et Rivières (Tarn) – est la première région en nombre de communes labellisées (37). La région Provence-Alpes-Côte d'Azur, avec cinq nouveaux labellisés – Port De Caravan, vieux port de Menton, port de Marina baie des anges, Vallauris, dans les Alpes-Maritimes et port de Sainte-Maxime, dans le Var - occupe quant à elle la première place pour le nombre total de sites labellisés.